

Usine Nova Bus de Saint-Eustache

Les activités reprennent

par Jean-Claude Dufresne

Il aura fallu près de cinq mois de conflit pour qu'un dénouement survienne dans le cadre des négociations entreprises à l'usine Nova Bus de Saint-Eustache.

Malgré la recommandation des membres de leur comité de négociation, c'est dans une proportion de 54 % que les travailleurs de l'usine ont accepté la dernière proposition de la direction de Nova Bus.

« La nouvelle offre patronale que nous avons présentée à l'assemblée comportait certaines améliorations mais, unanimement, les membres du comité de négociation auraient souhaité obtenir le mandat de poursuivre les discussions afin de pouvoir aller plus loin, particulièrement en matière de sous-traitance et de mesures administratives », indique Denis Giguère, conseiller syndical de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) affecté à la direction de ce conflit de travail.

« Lorsque l'on considère le résultat très serré du scrutin, après près de cinq mois de conflit, il ne fait aucun doute que les pressions exercées sur ces travailleurs auront, chez certains, pesé lourdement dans la balance, que ce soit en raison de la menace de fermeture lancée par la direction de l'en-

treprise, que ce soit en regard des transferts d'activités vers d'autres usines réalisés au cours du conflit, ou encore, que ce soit en raison du refus de la Commission d'assurance-emploi d'indemniser les quelque 160 travailleurs dont le licenciement avait déjà été annoncé et qui devait être effectif avant le début du lock-out », poursuit Denis Giguère.

La démocratie s'est exprimée

Le président du syndicat, **Claude Alarie**, partage cette analyse.

« Quoi qu'il en soit », nous dit-il, « la démocratie s'est exprimée, et avec les autres membres de l'exécutif syndical, ainsi qu'avec les conseillers de la CSD, nous donnerons suite avec toute l'énergie requise à cette décision des membres. »

« De plus », poursuit-il, « la nouvelle convention collective comporte plusieurs améliorations, tant au chapitre des clauses d'ancienneté et de mouvements de main-d'œuvre qu'en ce qui concerne les clauses salariales.

En matière de sous-traitance, nous aurions souhaité faire davantage, mais la convention a été améliorée, l'employeur devant maintenant nous remettre les analyses justifiant sa décision de recourir à la sous-traitance. Cela n'empêche certes pas toute sous-traitance, mais ça ouvre la discussion. »

Depuis la reprise des activités, toutes les opérations qui avaient été transférées vers d'autres usines ont été rapatriées à Saint-Eustache. Par ailleurs, le syndicat et la CSD attendent toujours qu'une date d'audition soit fixée pour leur permettre de contester la décision de la Commission de l'assurance-emploi concernant les quelque 160 travailleurs dont le licenciement était déjà connu avant le déclenchement du lock-out.

Soulignons que, depuis la fin du conflit, l'inadmissibilité imposée par la Commission de l'assurance-emploi a été levée permettant ainsi à la quasi-totalité des travailleurs n'ayant pas recouvré un emploi de toucher des prestations.

Première rangée :

Denis Giguère, conseiller syndical CSD, Lucie Labranche, vice-présidente du syndicat, Claude Alarie, président du syndicat, Conrad Brideau, trésorier, Roger Paquette, agent d'affaires

Deuxième rangée :

Jacques Beaupré, directeur de zone, Yves Dubois, directeur de zone, Gilles Binette, directeur substitut, Hélène Bouchard, secrétaire, Pierre Gougeon, assistant directeur de grève



Le litige, qui sera tranché devant le Conseil arbitral, ne touchera donc que les prestations payables pendant la durée du lock-out.

Si les négociations ont été ardues, le retour au travail n'est pas non plus des plus simples. Les nombreuses modifications apportées à l'organisation du travail ont placé nombre de travailleurs dans un environnement différent, les forçant à apprendre de nouvelles façons de faire. « Les relations de travail, ça ne se vit pas qu'à l'occasion des négociations », renchérit Claude Alarie. « Aujourd'hui à l'intérieur, comme c'était le cas hier à l'extérieur, nous devons pouvoir compter sur la solidarité et l'appui de l'ensemble de nos membres, qu'il s'agisse de ceux qui ont déjà repris le travail, comme de ceux qui se retrouvent maintenant sur une liste de rappel. À compter de maintenant », conclut-il, « nous avons une nouvelle convention collective à appliquer et un nouvel environnement de travail à apprivoiser. »